

Denis DUCARME

Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale

Contact:

Cabinet Ducarme

Mathilde Vandenhoeke : 0478/70.09.92

Lisa Saoul : 0485/71.14.51



Communiqué de presse

Coronavirus : les agriculteurs autorisés à poursuivre leurs activités

18/03/2020

Suite aux décisions prises hier soir par le Conseil National de Sécurité en vue de renforcer les mesures visant à éviter la propagation du Coronavirus, un arrêté ministériel a été adopté par le Conseil des Ministres. Cet arrêté prévoit que les agriculteurs restent autorisés à travailler et à s'approvisionner en produits phytosanitaires.

En tant qu'activité essentielle et cruciale, l'agriculture n'est en effet pas concernée par les fermetures ou restrictions imposées par le Conseil National de Sécurité.

Cette décision s'applique aussi aux commerces et entreprises intervenant dans le cadre de la chaîne alimentaire, l'industrie alimentaire et l'horticulture ainsi qu'à la production d'engrais et la pêche.

Les agriculteurs restent bien entendu invités à respecter scrupuleusement les mesures sanitaires d'application générale, telle que la distanciation sociale et les règles d'hygiène de base.